



Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de prestations complémentaires sous condition de ressources pour les familles et d'une rente-pont AVS pour les salarié-e-s en fin de droit chômage proches de l'âge de la retraite

Conférence de presse du Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du mardi 25 août 2009, 11h15.

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

- 1. L'évolution prévisible en 2010 du revenu d'insertion (RI) sans action préventive de l'Etat**

- 2. Le renforcement des régimes sociaux en amont du RI comme objectif du programme de législature du Conseil d'Etat**
 - ▶ **2.1. Les prestations complémentaires sous condition de ressources pour les familles (PC Familles)**

 - ▶ **2.2. La rente-pont AVS**

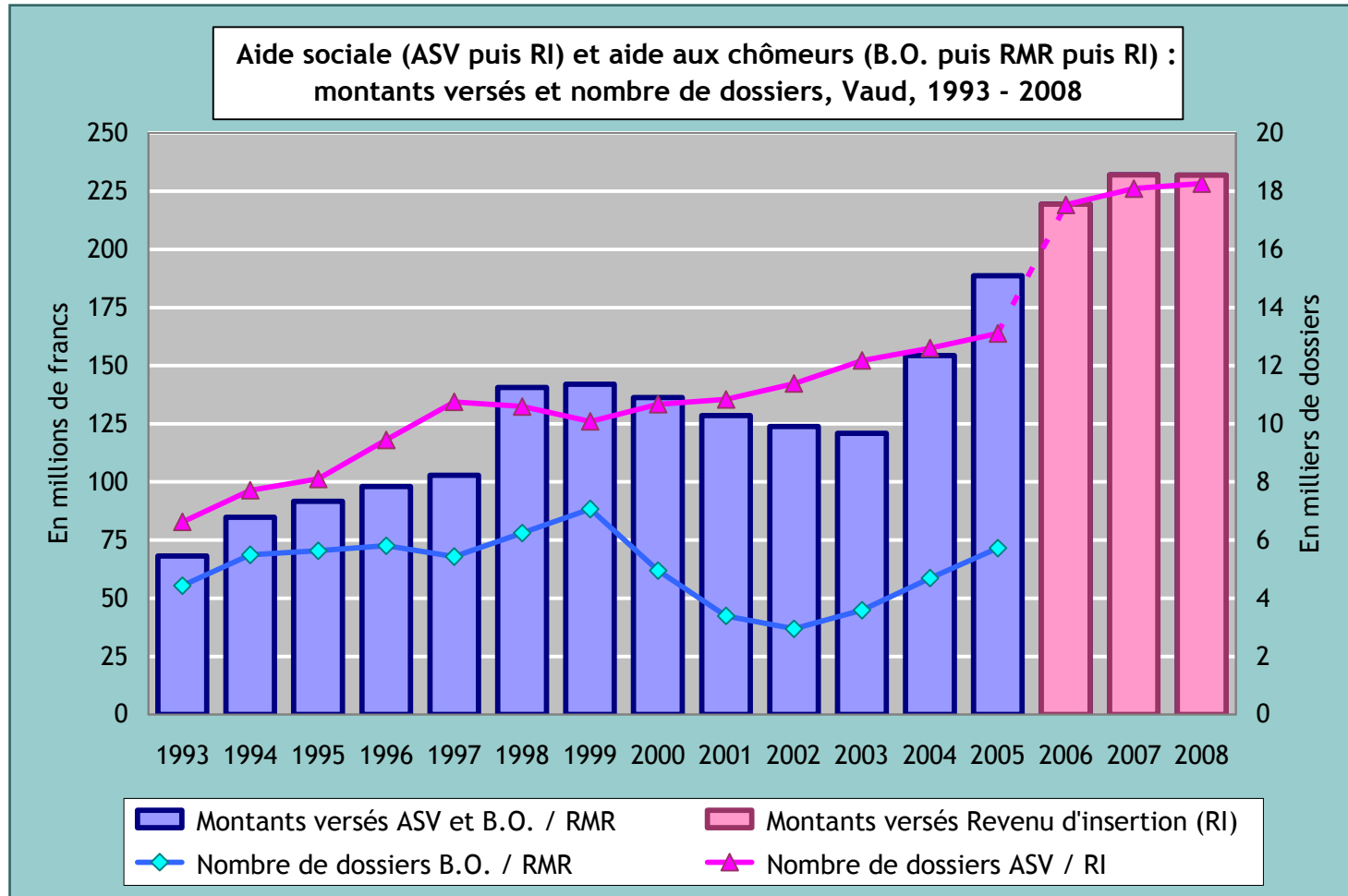
 - ▶ **2.3. Financement envisagé**

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

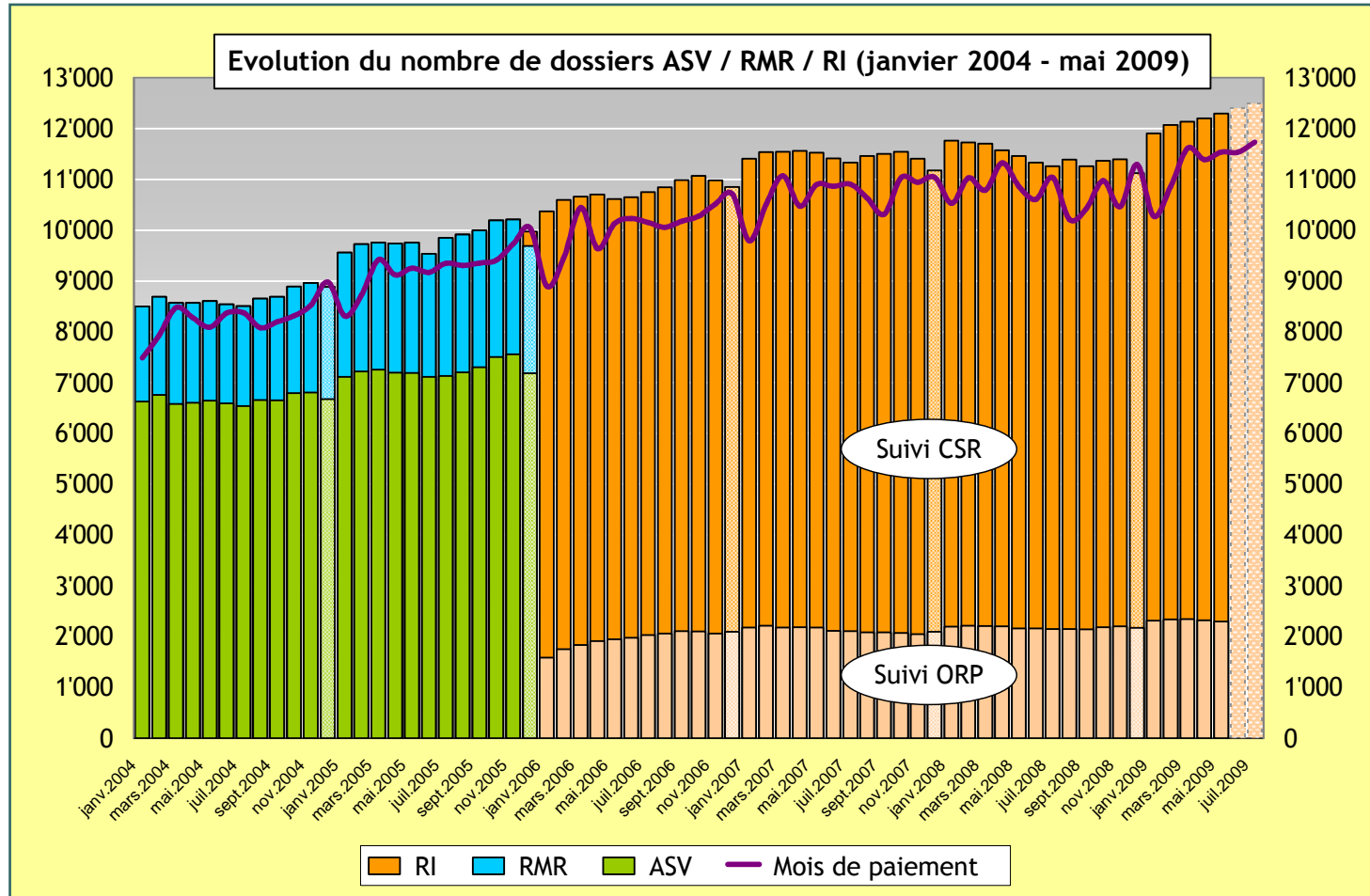
1. L'évolution prévisible du RI en 2010 sans action préventive de l'Etat

- ▶ **Pour rappel: résultats 2008 de la mise en œuvre des mesures du Conseil d'Etat concernant le RI**
 - **Augmentation significative du nombre de placements par les ORP**
 - **Renforcement de l'envoi de bénéficiaires du RI aux ORP**
 - **Stabilisation du nombre de bénéficiaires du RI en 2008**
 - **Lancement de la réorganisation des CSR pour améliorer le suivi des bénéficiaires et renforcer l'analyse de la subsidiarité du RI**
 - **Consolidation de la sécurisation de l'octroi des prestations financières du RI:**
 - ▶ **Identification de 8.5 millions d'indus en 2008 contre 3.5 millions en 2006**
 - ▶ **Récupération et sanctions: augmentation de 3.5 millions en 2006 à 5.2 millions en 2008 (+50%)**

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

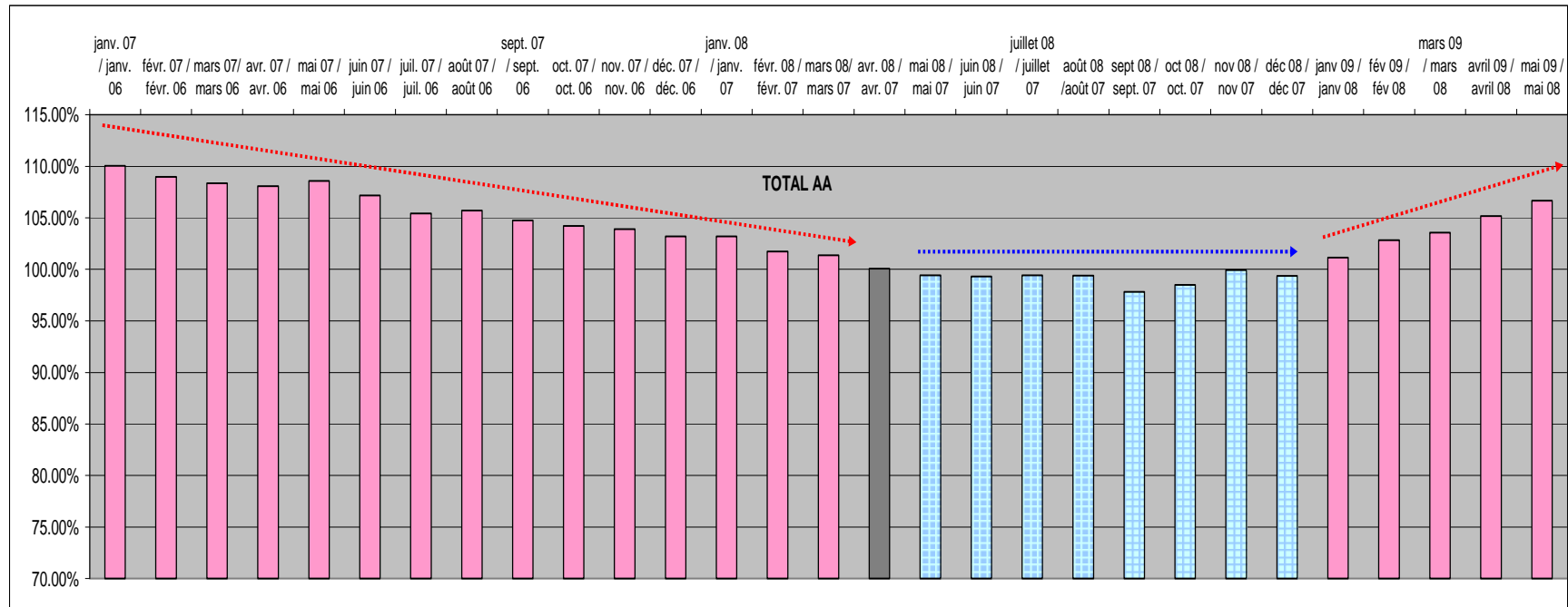


Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS



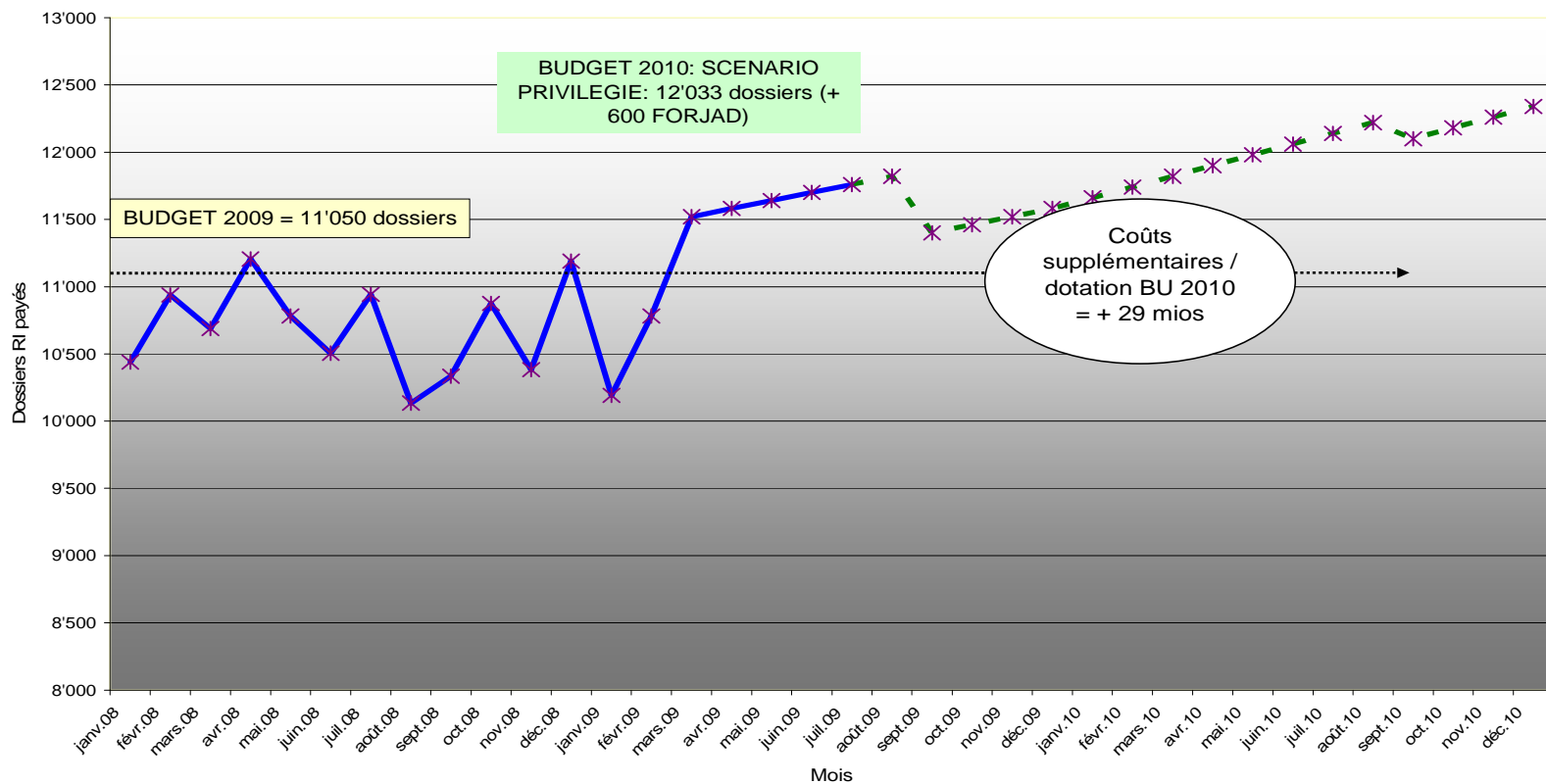
Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

Croissance des dossiers (ramenés aux mois de prestations concernés) par rapport au même mois de l'année précédente																												
2007 / 2006												2008 / 2007										2009 / 2008						
janv. 07 / janv. 06	févr. 07 / févr. 06	mars 07 / mars 06	avr. 07 / avr. 06	mai 07 / mai 06	juin 07 / juin 06	juil. 07 / juil. 06	août 07 / août 06	sept. 07 / sept. 06	oct. 07 / oct. 06	nov. 07 / nov. 06	déc. 07 / déc. 06	janv. 08 / janv. 07	févr. 08 / févr. 07	mars 08 / mars 07	avr. 08 / avr. 07	mai 08 / mai 07	juin 08 / juin 07	juillet 08 / juillet 07	août 08 / août 07	sept. 08 / sept. 07	oct. 08 / oct. 07	nov. 08 / nov. 07	déc. 08 / déc. 07	janv 09 / janv 08	fév 09 / fév 08	mars 09 / mars 08	avril 09 / avril 08	mai 09 / mai 08
110.06%	108.96%	108.36%	108.08%	108.57%	107.18%	105.43%	105.69%	104.75%	104.21%	103.89%	103.22%	103.20%	101.71%	101.38%	100.08%	99.43%	99.32%	99.43%	99.41%	97.82%	98.48%	99.94%	99.36%	101.15%	102.82%	103.57%	105.16%	106.67%



Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

GRAPHIQUE No 3: SIMULATION EVOLUTIONS DES DOSSIERS RI 2009 - 2010



Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2. Le renforcement des régimes sociaux en amont du RI comme objectif de la législation

- ▶ Pour prévenir cette évolution du RI, le DSAS propose une réponse devant permettre de renforcer durablement les régimes sociaux en amont de celui-ci, conformément au programme de législation (PL) du Conseil d'Etat (mesure 4 du PL).
- ▶ Depuis 2007, le Conseil d'Etat a adopté plusieurs mesures structurelles fondées sur la mesure 4 de son PL:
 - Élimination presque complète des effets de seuil (perte de revenu disponible) à la sortie du RI pour des ménages réintégrant le marché du travail
 - Renforcement de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RI
 - Pérennisation du programme d'insertion FORJAD et harmonisation des normes financières du RI et des bourses d'études
 - Mise en consultation d'un avant-projet de loi visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) afin de garantir l'égalité de traitement des requérants d'aide et de consolider le principe de subsidiarité de l'aide sociale

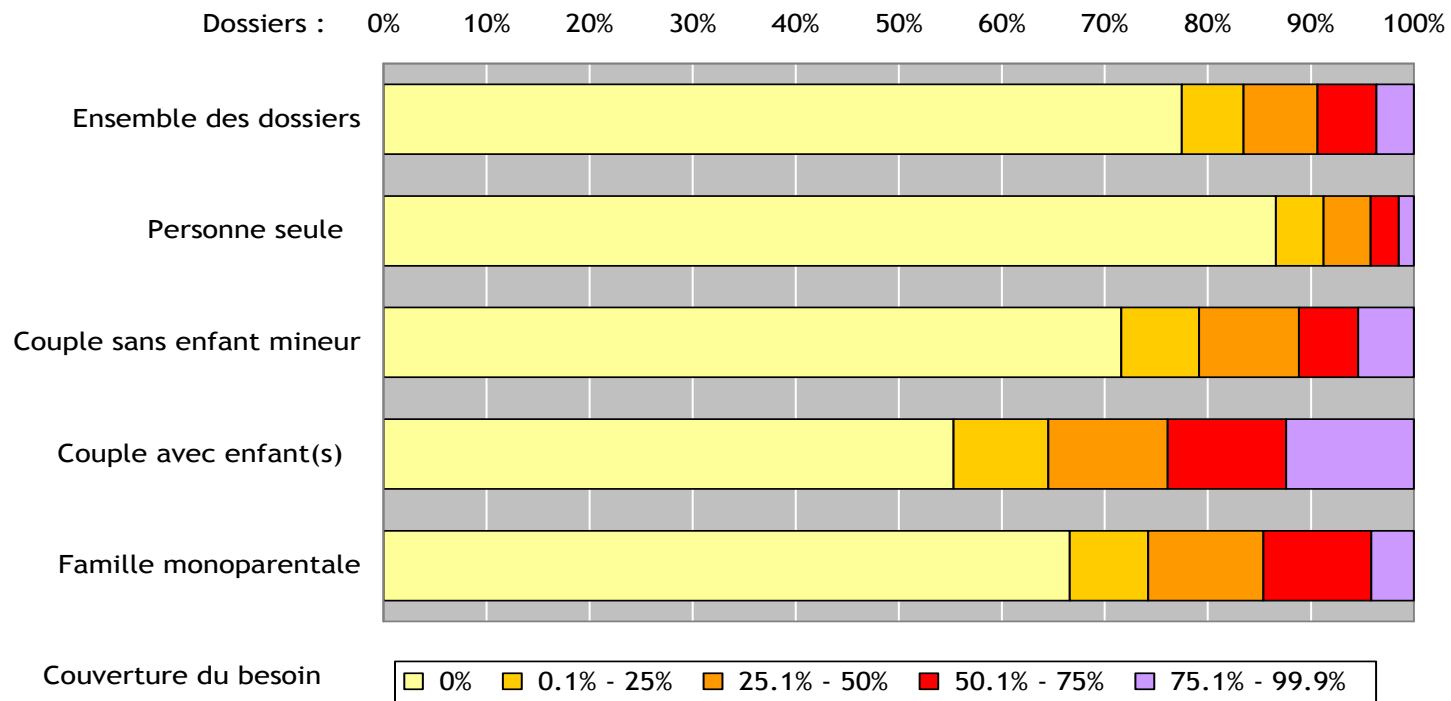
Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.1. Les prestations complémentaires sous condition de ressources pour les familles: constats chiffrés

- ▶ Selon les chiffres disponibles, on compte 146'000 ménages «working poor» en Suisse. Ces ménages disposent d'un revenu salarial qui se situe en moyenne à 85% des minima sociaux définis par la CSIAS. Pour le Canton de Vaud, on compte quelques 26'000 personnes vivant dans un ménage «working poor» selon les derniers chiffres disponibles (SCRIS, 2004).
- ▶ Les ménages les plus exposés à la pauvreté sont les familles, notamment les ménages monoparentaux et les familles nombreuses (plus de 3 enfants).
- ▶ Au printemps 2009, 4'000 familles avec près de 7'000 enfants se sont trouvées au RI. 1'500 d'entre elles disposent de revenus salariaux. 1'150 couvrent avec leur salaire entre 25% et 99.9% des normes du RI.

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

Couverture du besoin par le revenu d'une activité lucrative, par type de ménage (avril 2009)



Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.1. Les prestations complémentaires sous condition de ressources pour les familles: dispositifs et projets cantonaux

- ▶ La Confédération a lancé en 2004 une consultation concernant l'introduction d'un dispositif fédéral de PC Familles calqué sur le régime pionnier du Canton du Tessin. Le Conseil d'Etat vaudois s'est alors déclaré favorable à ce projet sur le plan du principe. Le dossier est toujours suspendu sur le plan fédéral.
- ▶ A l'heure actuelle, outre le Canton du Tessin, le Canton de Soleure vient d'adopter une loi cantonale sur les PC Familles. Un projet est en consultation dans le Canton de Genève. Des projets existent à Berne et dans le Canton de Schwyz.
- ▶ Les régimes existants ou envisagés se fondent sur le principe suivant: soutenir les familles avec enfants mineurs (0-16 ou 0-6 ans) qui, malgré l'exercice d'une activité lucrative, ne parviennent pas à atteindre un revenu minimal se référant aux normes des prestations complémentaires AVS/AI.

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.1. Prestations complémentaires pour familles: le modèle mis en consultation

- ▶ Pour des raisons de cohérence des politiques sociales, le modèle mis en consultation par le DSAS cible les familles avec activité lucrative ayant des enfants entre 0 et 16.
- ▶ L'accès à ce dispositif serait lié à la présence de ressources propres (prise en compte d'un revenu hypothétique et plafonnement des PC versées aux besoins vitaux). S'y ajouteraient la prise en charge des frais de santé (frais de participation et franchises de l'assurance-maladie, frais dentaires) et des frais de garde plafonnés.
- ▶ Selon les évaluations du DSAS, 5'600 familles vaudoises pourraient être touchées par ce modèle de PC Familles dont 900 familles avec 1'700 enfants qui se trouvent actuellement au RI. 25% des familles au RI quitteraient ainsi l'aide sociale.

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.1. Prestations complémentaires pour familles: le modèle mis en consultation

- ▶ Les PC Familles s'adresseraient aux familles qui:
 - sont domiciliées dans le Canton de Vaud;
 - vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans;
 - disposent d'un revenu en provenance d'une activité lucrative;
 - ont des dépenses reconnues supérieures au revenu déterminant PC Familles.

- ▶ La PC Familles couvrirait la différence entre les dépenses reconnues et les ressources disponibles, mais au maximum:
 - les besoins vitaux de l'ensemble de la famille avec enfant(s) de 0 à 6 ans;
 - Les besoins vitaux des enfants âgés de 6 à 16 ans uniquement, pour les familles avec aucun enfant âgé de moins de 6 ans.

- ▶ Le barème pour besoins vitaux proposé est calqué sur celui employé par les PC à l'AVS/AI. Il a toutefois été adapté à l'échelle d'équivalence utilisée dans l'aide sociale et il a été réduit de 10%.

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.2. La rente-pont AVS: problématique

- ▶ **Indépendamment de leur âge, les personnes de 18 à 65 ans ayant épuisé leurs indemnités de chômage LACI et consommé la presque totalité de leur fortune doivent aujourd'hui recourir au RI.**
- ▶ **Près de 300 bénéficiaires du RI se trouvent à deux ans de l'atteinte de l'âge de la retraite alors que leurs perspectives de réintégration du marché du travail sont inexistantes.**
- ▶ **Afin de faire en sorte que les personnes en fin de droit chômage proches de la retraite et sans fortune ne doivent ni se tourner vers le RI ni utiliser leur capital LPP (deuxième pilier) de manière anticipée (éviter le risque de retraite durablement réduite), il est proposé de les mettre au bénéfice d'une rente-pont AVS.**

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.2. La rente-pont AVS: modèle proposé

- ▶ **Ouvrir un droit à une rente-pont AVS aux personnes ayant épuisé leurs indemnités de chômage et qui ne sont pas au bénéfice d'une rente vieillesse anticipée (62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes), si leur revenu net est inférieur aux limites de la législation fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI.**
- ▶ **Calcul et octroi de la rente-pont AVS selon les critères de la loi sur les PC.**
- ▶ **L'ensemble des personnes et ménages seraient concernés pour autant qu'ils remplissent les conditions susmentionnés.**
- ▶ **Le dispositif est financièrement neutre pour l'Etat et les communes.**

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

2.3. Financement envisagé: PC Familles

Coût brut PC Familles	50.5
Déductions (allocation de maternité, subsides, frais de gestion, fiscalité)	-7.7
Financement programme de législature selon mécanisme facture sociale/diminution des charges brutes du RI	-12
Le coût net résiduel pourrait être financé par le biais d'une cotisation patronale sur la masse salariale de 0.16%	-30.8

Mise en consultation d'un avant-projet visant l'introduction de PC Familles et d'une rente-pont AVS

4. Financement envisagé: PC Familles

- ▶ **Effet financier global pour le Canton et les Communes en 2010 (entrée en vigueur du nouveau dispositif le 1er juillet 2010)**

Etat: statu quo RI	+14.5 millions nets
Etat: dispositif PC Familles	+12.6 millions nets
Economie Etat	1.9 millions
Communes: statu quo RI	+14.5 millions nets
Communes: dispositif PC Familles	+12.3 millions nets
Economie communes	2.2 millions